

-> EF - 14 janvier 2020

Le public invité à réagir au projet d'hôtel à Berder

Larmor-Baden — Dans le cadre de l'instruction du permis de construire déposé par le groupe Giboire, qui inclut une évaluation environnementale, le maire ouvre une consultation jusqu'au 17 février.

Pourquoi ? Comment ?

En quoi consiste le projet de Giboire sur l'île Berder ?

Après avoir été louée et exploitée par l'association Loisirs Vacances Tourisme, entre 1984 et 2013, l'île, propriété de la société immobilière Yves-Rocher, a été vendue en 2016 au groupe Giboire.

Il y projette la construction d'un complexe hôtelier quatre étoiles de 90 hébergements dont 20 de type appart hôtel (regroupés dans deux bâtiments baptisés La Grange et Les Fleurs) et 70 chambres (dans le château, le bâtiment principal où seront aménagés une piscine, un spa, un bar et un restaurant).

Que prévoit le chantier ?

« Le projet concerne uniquement le centre de l'île », précise le promoteur. Le programme prévoit « la rénovation et l'extension limitée des bâtiments existants sur une emprise au sol de 3 880 m² contre 2 989 m² actuellement », détaille le groupe Giboire.

Le chantier visera à détruire totalement les combles qui seront tous reconstruits à neuf ; réhabiliter les autres bâtiments existants ; aménager une aire de stationnement d'une capacité d'accueil de 80 à 100 places côté Ile-aux-Moines.

« Les deux bâtiments de la Pêche-rie (ils sont privés, N.D.L.R.), qui se situent en bordure de l'île, à proximité du passage, ainsi que la chapelle sont conservés mais ne sont pas intégrés au projet d'hôtel. »

Le passage devra être conforté pour la « bonne » réalisation des travaux et la sécurisation à terme. « Les travaux ont été étudiés pour modifier le moins possible ses caractéristiques géométriques. »

Giboire insiste : « L'accès de l'île au public sera maintenu dans son état actuel. »



Le projet hôtelier porté par le groupe Giboire à Berder prévoit une extension des bâtiments sur une emprise au sol de 3 880 m² contre 2 989 m² actuellement. Une aire de stationnement permettant l'accueil de 80 à 100 véhicules pour les résidents est prévue.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Où en est la procédure ?

Le groupe a déposé un premier permis de construire en août 2018 avant de le retirer à la suite du premier avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur son dossier d'évaluation environnementale. Giboire redépose, en ce début d'année, un nouveau permis. Dans ce cadre, un dossier d'évaluation environnementale (en complément du précédent) a été déposé le 19 août pour avis. Giboire vient de répondre aux remarques et interrogations de l'autorité.

Que dit l'autorité environnementale ?

Si elle note que la première évaluation a été complétée « par plusieurs études pertinentes permettant un inventaire de la faune et de la flore », elle recommande de compléter l'étude d'impact par une analyse sur les incidences potentielles des activités humaines sur l'environnement. Dans son rapport en réponse, Giboire esti-

me que « Loisirs Vacances Tourisme accueillait déjà jusqu'à 300 personnes. L'hôtel n'accueillera en moyenne que 342 personnes. »

L'autorité s'interroge également sur l'impact paysager « qui n'a pas été étudié » de la création d'une centaine de places de stationnement sur l'île. Giboire se défend en invoquant « que le stationnement sur l'île a toujours existé, il était d'ailleurs conséquent et pas toujours maîtrisé ». Il prévoit un renforcement végétal autour des stationnements. Pour l'autorité, « un scénario sur le stationnement à terre avec une navette permettant le transfert des clients sur l'île doit être développé. »

Giboire indique « que des premiers échanges à ce sujet sont engagés avec la commune pour définir l'opportunité de la création d'une nouvelle aire de stationnement dédiée. »

Pourquoi une consultation du public ?

Lorsqu'une demande de permis de construire donne lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale, ce qui a été le cas, pour ce projet situé dans un site naturel sensible comme Berder, qui plus est cerné par la mer, une procédure de participation du public par voie électronique doit être réalisée.

Comment participer ?

Le dossier de demande de permis de construire, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du promoteur sont disponibles sur le site de la commune : larmorbaden.com. Il est aussi accessible sur support papier auprès de la mairie. Pour faire part de ses observations et propositions, il suffit d'envoyer un mail jusqu'au 17 février inclus : enquetepublique@larmorbaden.com.

Lionel CABIOCH.

Baden

De nombreux travaux programmés cette année

Golfe du Morbihan Vannes agglomération

GMVA prend de nouvelles compétences en ce début d'année : eau potable et assainissement collectif et non collectif. Néanmoins le maire a estimé « peu réaliste la gestion des eaux pluviales par l'agglo ».

Parc naturel régional

La commune fait partie du périmètre du parc depuis 2018. Une signalétique spécifique est en cours, le premier panneau ayant été installé à la Pointe du Blair.

Travaux

La construction de la nouvelle base nautique à Toulindac va démarrer très prochainement. La voie douce menant à Port Blanc va être poursuivie.

Les travaux de l'ensemble restaurant scolaire, espace jeunes et espace musique sont en bonne voie, ainsi que la résidence sociale senior. Dans les mois à venir d'autres projets se concrétiseront : la nouvelle salle du dojo, l'aménagement du vallon de Kergonano, l'espace vert à l'étang de Pont Claou, le nouveau giratoire au Pont Daniec.

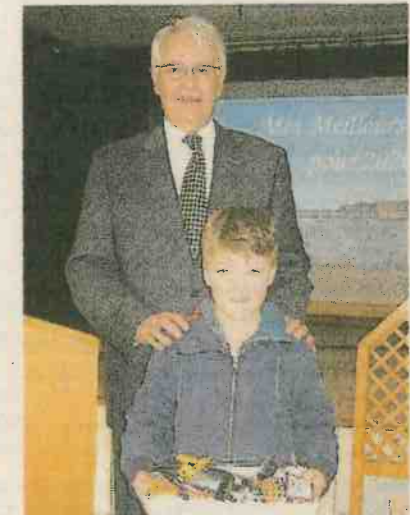
Le centre de secours construit dans la zone Nautiparc sera opérationnel en 2021. Un espace est prévu pour la SNSM.

Plan local d'urbanisme

À la suite du rapport de l'enquêteur public, les points à revoir du PLU vont être réétudiés.

Finances

Le maire a rappelé que, sous sa mandature, les charges n'ont pas augmenté, que l'endettement de la commune est en baisse et que les impôts



Parmi les Badennois mis à l'honneur, Arthur Pois, champion du Morbihan de judo.

PHOTO : OUEST-FRANCE

sont restés stables.

Remerciements et récompenses

C'est très ému que Michel Bainvel a conclu son discours avec des remerciements et en honorant plusieurs Badennois en leur remettant un coffret de douceurs bretonnes : Léa Glochon, médaille de bronze CSO poney, Marion Excoffon et Emmanuel Bertrand pour leur récompense internationale aux États-Unis par deux magazines de voile pour leur bateau *Tival 2* ; François Goulet, premier prix des jeunes artisans fleuristes de Bretagne ; Ronan Gourlay, cofondateur d'Imagina, une application des lieux connectés ; Armand Plessis, président du Sporting kin-ball badennois, qui a rapporté avec ses jeunes joueurs la coupe de Munich lors d'un championnat international, et Arthur Pois champion départemental judo en benjamin - de 27 kg.

Saint-Nolff

Le tournoi national de badminton a attiré 432 joueurs

Saint-Avé

Justice : elle suit après un...



Baden

Les anciens combattants comptent 47 adhérents